

## Historique des Haras nationaux

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la France ne possédait plus suffisamment de chevaux et devait en importer chaque année pour subvenir aux besoins de son armée. A une époque où des guerres survenaient régulièrement, blocus et embargo sur les chevaux menaçaient la France.

Colbert organise l'étalement public, afin d'assurer la remonte des régiments du roi. L'arrêt du Conseil du Roi du 17 octobre 1665 établit les fonctions de Garde étalons. Les étalons achetés par l'Etat sont mis en dépôt chez des particuliers.

En 1717, la mission des Haras royaux est précisée par le règlement des Haras, et impose l'amélioration de chaque race régionale par ses propres reproducteurs. L'administration générale des haras comprenait alors des écoles d'équitation, des écoles vétérinaires, des dépôts régionaux, et des Haras royaux à Montfort-l'Amaury (Yvelines), qui déménagera au Haras du Pin (Orne) créé en 1715. Celui de Pompadour (Corrèze) fondé en 1761, et le Haras de Rosières (Lorraine) institué en 1764. Ils constituent les Haras du royaume. Les étalons sont marqués d'un " L " surmonté d'une couronne.

A la révolution, le décret du 29 janvier 1790 supprime les Haras et toute la réglementation en vigueur pour l'élevage du cheval, au nom de la liberté individuelle. Les étalons sont rachetés par les éleveurs qui attendent des jours meilleurs.

Napoléon Ier, ayant découvert au cours de sa campagne d'Egypte les qualités des chevaux de sang arabes, rentre en France avec quelques chevaux. Les troupes napoléoniennes ont besoin de chevaux. Le 4 juillet 1806, un décret impérial reconstitue une administration des Haras, dépendant du ministère de l'Intérieur. Les Haras impériaux ont pour mission de mettre à disposition des particuliers des étalons de prix pour créer ou entretenir les races, et d'aider les éleveurs. Abbayes et couvents devenus biens nationaux durant la révolution, sont utilisés pour y installer des dépôts d'étalons.

On compte en 1825, six Haras accueillant étalons, juments et poulains, et 30 dépôts d'étalons. Les Haras impériaux adoptent l'emblème de la tête de cheval de profil et de type arabisé.

Sous Louis XVIII, l'élevage est repris en main : le Haras du Pin accueille l'« Ecole des Haras » aux côtés du dépôt d'étalons, afin de former les cadres. Un nouveau système de Haras est mis en place, fondé sur des croisements rationnels et une sélection issue de l'indigénat.

Sous la troisième république, le Maréchal de Mac-Mahon fait voter la loi organique des Haras, dites loi Bocher, en 1874. Cette loi établit les Haras nationaux, avec son école, ses Haras, ses dépôts et ses stations de monte. Elle organise le corps des officiers, définit les circonscriptions, fixe le nombre d'étalons nationaux, les crédits destinés à encourager la production chevaline. Le fonctionnement est dirigé par des Inspecteurs (contrôleurs). Les divers établissements (Haras et dépôts d'étalons) dirigés par des officiers des Haras, sont répartis sur le territoire français et y forment des « circonscriptions ».

La guerre de 1914 - 1918, marque le déclin de l'utilisation de la cavalerie face à l'émergence des véhicules blindés. Les Haras nationaux doivent répondre à de nouvelles demandes selon l'évolution des besoins de la société. Après la seconde guerre mondiale, les agriculteurs manquant de matériel mécanique ont recours aux chevaux.

Dans les années 60, la société réoriente l'élevage vers le loisir, dans un besoin croissant de contact avec la nature, le sport et le plaisir de l'équitation sous tous ses aspects : chevaux de selle, d'attelage, poneys, ânes... Les Haras Nationaux mettent leurs bâtiments à la disposition d'associations avec des chevaux d'instruction, des palefreniers, des brigadiers faisant office d'enseignants, et assurent l'entretien de la cavalerie et des bâtiments. Ces sociétés hippiques prennent leur autonomie au fil des temps et quittent progressivement les sites des Haras Nationaux.

En 1999, la création de l'Etablissement Public Administratif « Les Haras nationaux », dépendant du ministère de l'agriculture depuis 1870, marque une nouvelle étape. Les Haras nationaux ouvrent le troisième millénaire avec de nouveaux objectifs : promouvoir la filière équine en créant de la cohésion, de la valeur économique et culturelle. La signature d'un contrat d'objectif sur une période de cinq années (2003 - 2008), est l'occasion d'effectuer une refondation de l'une des plus vieilles institutions de l'état. La modernisation des Haras nationaux passe par une transformation culturelle et organisationnelle. Aujourd'hui, les Haras nationaux sont des prestataires de service auprès des éleveurs, organisations socio-professionnelles et collectivités territoriales.

Depuis plus de 300 ans, les Haras nationaux se sont adaptés afin de répondre successivement aux besoins de l'armée française, des agriculteurs, des éleveurs, des associations de race, des cavaliers, des passionnés de cheval, des entreprises et collectivités territoriales.